



section académique de Lille

Lettre mensuelle d'informations des LP, SEP, SEGPA et EREA

AU SOMMAIRE EN JUIN 2019 :

L'éditorial du secrétaire académique.....	1
Oui, les CAPA sont très utiles !.....	2
La CAPA Hors Classe 2019.....	3
Accepter d'intervenir en apprentissage : attention danger !.....	4
Mais à quoi va ressembler la rentrée dans l'académie ?.....	4
La formation de profs obligatoires pendant les vacances arrive.....	4
École inclusive : pour que ça PIAL de partout en 2019.....	5
Vers une titularisation à Bac + 6 ?.....	5
La 2 ^{ème} HSA obligatoire rapporte gros au ministère.....	6
La réponse du Ministre à la colère des personnels.....	6

L'édito du secrétaire académique : Ali BEN YAHIA

Sombres sont les décrets et décisions prises pour nous les fonctionnaires. En réaction, les diverses actions initiées n'ont peut-être pas eu les effets visibles escomptés. Mais nous sommes convaincus qu'il est encore possible de faire reculer le gouvernement. Pour cela il faut amplifier le rapport de force tant que le débat social est d'actualité. Car les dernières annonces sont de nouvelles estocades sur notre statut qui vont bien au-delà d'une simple réforme. Ces sont des attaques répétées sur des acquis de progrès sociaux qui ne cessent de reculer. Il n'y a pas de fatalité dans notre avenir professionnel et statutaire. Subir ou agir quand les faibles font les forts, il ne tient qu'à nous de réagir.

Page 1

Nous contacter :

03 20 52 01 75

24 rue de Rouen, 59 000 LILLE

snetaa.lille@free.fr



section académique de Lille

Oui, les CAPA sont très utiles !

C'est peut-être parce que les Commissions Administratives Paritaires Académiques (CAPA) sont utiles qu'Olivier DUSSOPT (secrétaire d'État) et son patron, le ministre Gérard DARNANIN veulent les supprimer.

Un texte de loi sur la transformation de la fonction publique est actuellement en cours d'étude au parlement. Son application est prévue pour le début de l'année 2020. Il vise à réduire le rôle des différentes commissions paritaires.

S'il fallait encore vous en convaincre, voici quelques exemples de ce qu'il s'est passé en CAPA dans notre académie et qui illustrent bien leur utilité.

La CAPA de recours des avis émis pas Madame le Rectrice lors des rendez-vous de carrière, a permis de faire évoluer à la hausse les deux tiers des avis ! Aussi, n'hésitez pas à contester vos avis, vous avez tout à y gagner, d'autant qu'ils sont définitifs.

C'est la tenue de la CAPA pour le passage à la Hors Classe qui a permis à un PLP proche de la retraite d'être promu. Cette promotion s'est ajoutée aux 178 accordées par le ministère à notre académie. Pour plus de détail sur cette commission, reportez-vous à l'article « La CAPA Hors Classe 2019 ».

La vie familiale de collègues sera améliorée par un changement d'affectation après la CAPA des mutations. Ils ne seront malgré tout pas assez nombreux.

Toutes ces CAPA ont aussi été le moyen pour le SNETAA-FO d'interroger l'administration sur les situations présentées et sur ses pratiques. Elles permettent aussi de porter à l'oreille du Recteur à travers nos déclarations les injustices dont les PLP de l'académie sont victimes. Cliquez [ici](#) pour les lire.



section académique de Lille

La CAPA Hors Classe 2019

Initialement prévue le mercredi 05 juin, elle a été reportée faute de quorum au jeudi 13 juin suivant après la CAPA du mouvement intra-académique. Deux syndicats ont en effet refusé de siéger pour une histoire de délais de transmission des documents et pour protester contre les réformes en cours.

Le ministère a alloué à notre académie 178 promotions pour un nombre de promouvables de 1 041. Il a été accordé une promotion supplémentaire pour un collègue proche de la retraite. Rappelons que la carrière a maintenant vocation à se dérouler, sauf opposition du Recteur, au moins sur deux grades : la classe normale et la hors classe.

S'il y avait 7% de promouvables femmes de moins que les hommes, il y a eu quasiment 19% de femmes promues en plus. Probablement une mesure de compensation des années passées. Le SNETAA-FO s'est tout de même inquiété d'un tel écart. Les hommes promouvables ne doivent pas être les victimes des injustices commises précédemment par l'administration. Probablement conscient de cela, le président de séance a proposé qu'un homme de même barème que la dernière femme promue le soit à la place de cette dernière.

Nos élus ont aussi dénoncé le caractère définitif des avis émis par le Recteur lors du dernier rendez-vous de carrière. Cela n'est guère motivant pour les collègues dont l'investissement dans leurs missions et leur établissement durant toute leur carrière n'a pas été pris en compte dans leur avis souvent pour une histoire de quotas.

Il est donc très important de contester l'avis de sa valeur professionnelle émis par le Recteur quand vous estimez qu'elle ne reflète pas la réalité !



section académique de Lille

Accepter d'intervenir en apprentissage : attention danger !

On ne le dira jamais assez. Dans un contrat, il faut tout lire avant de signer. Surtout si votre Chef d'Établissement vous propose d'intervenir dans une formation en apprentissage en plus ou en complément de votre service.

En signant le contrat, vous vous engagez à donner un certain volume d'heures de cours à tous les apprentis. Ainsi, si un d'eux n'a pas eu ce volume, vous devrez alors le lui donner, quitte à travailler jusqu'au 13 juillet et reprendre les cours le 16 août. Cela, sans rémunération autre que celle prévue au contrat. Et c'est déjà arrivé dans l'académie...

Mais à quoi va ressembler la rentrée dans notre académie ?

À quoi va ressembler l'emploi du temps de ceux qui auront de la co-intervention ou du chef d'œuvre dans leur service ?

À quoi va ressembler la mise en œuvre des nouveaux programmes avec les formations reçues par les enseignants ?

Nous ne manquerons pas de répondre à ces questions dans la lettre d'informations de septembre prochain. Mais avec la mise en place de la réforme, la prochaine rentrée risque fort de ressembler à un chef d'œuvre en péril.

La formation de profs obligatoire pendant les vacances arrive

Un projet de décret avec effet rétroactif au 1^{er} avril dernier, rejeté par deux fois par notre fédération, prévoit jusqu'à 5 jours de formations obligatoires lors des périodes de vacance de classes. Le projet de décret est à lire [ici](#).



section académique de Lille

École inclusive : pour que ça PIAL de partout en 2019

Pour que les enfants en situation d'handicap aient une rentrée 2019 similaire aux autres, le Ministre BLANQUER et la Secrétaire d'État CLUZEL chargée des personnes handicapées, veulent entre autres déployer des Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisé (PIAL). Dans la voie professionnelle, on les trouvera dans 250 LP avec ULIS. Ils favoriseront la coordination des ressources au plus près des élèves en situation de handicap pour une meilleure prise en compte de leurs besoins . Pour en savoir plus sur les PIAL, cliquez [ici](#).

Vers une titularisation à Bac + 6 ?

Un projet ministériel prévoit qu'en 2022, le concours se passera en fin de M2. Les étudiants en M2 MEEF alterneront entre un tiers-temps en responsabilité en établissement et des cours dans les INSPE (qui succéderont aux ESPE) pour préparer le concours. N'étant pas alors fonctionnaires stagiaires, les étudiants auraient un salaire similaire aux assistants d'éducation en préprofessionnalisation (actuellement, 980 € en M1).

Les lauréats du concours, qui possèderaient ainsi le master MEEF (ou un titre équivalent) deviendraient fonctionnaires stagiaires pendant un an sur un temps complet (ou à 80-90%) avec une décharge de service pour suivre une formation « continuée ». Cette année de stage ajoutée aux cinq années nécessaires à l'obtention d'un master porte à Bac + 6 la titularisation.

On ne sait pas à quel échelon ces enseignants débiteront leur carrière mais quel qu'il soit, pas sûr que cela renforce l'attractivité du métier d'enseignant. À moins d'une véritable revalorisation salariale. Il est permis de rêver...



section académique de Lille

La 2^{ème} HSA obligatoire rapporte gros au ministère

Les coûts moyens des emplois d'enseignants dans l'Éducation Nationale ont été estimés par la Cour des Comptes dans un rapport intitulé « Gérer les enseignants autrement » et publié en octobre 2017.

Il en ressort que le coût moyen d'un emploi à temps plein (hors charges) est de 42 800 € pour un certifié, 34 830 € pour un contractuel et 24 551 € pour l'équivalent en heures supplémentaires. Chaque heure de travail à temps plein d'un enseignant titulaire coûte ainsi environ 75 % de plus qu'une heure supplémentaire (hors charges). Ainsi, une HSA effectuée par l'ensemble des enseignants du second degré correspond à 26 000 emplois.

C'est sûrement cela qui a décidé Monsieur BLANQUER à rendre obligatoire une deuxième heure supplémentaire pour faciliter la suppression de 2 650 postes dans le secondaire à la rentrée prochaine.

Rappelons que la Cour des Comptes ne s'était malheureusement pas limitée à comparer les différents coûts d'un emploi, elle avait fait une dangereuse préconisation. Elle proposait d'annualiser l'équivalent de 2 HSA par semaine chaque année scolaire (soit 72 heures) dont l'utilisation serait laissée à la discrétion du chef d'établissement sans que l'enseignant puisse s'y opposer !

La réponse du ministre à la colère des enseignants

La seule réponse aux revendications, c'est l'application anticipée de l'article 1 de la loi BLANQUER. Au nom de « l'exemplarité », ceux qui revendiquent sont convoqués, sanctionnés ou mutés d'office. Pour certains d'entre eux, après avoir été bousculés et gazés dans les manifestations par les forces de l'ordre.